



Commission scolaire
DES PHARES



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

La jeune coop VéloManiac fait un don à la Fondation Rêves d'enfants

Rimouski, le 19 novembre 2014 – La jeune coop VéloManiac est très fière de remettre 270 \$ à la Fondation Rêves d'enfants. L'argent amassé est le produit de dons reçus en échange de bijoux originaux fabriqués par des élèves de la jeune coop à partir de bijoux usagés. Chaque création comprend une ou plusieurs pièces de vélo, élément qui constitue la signature des élèves de la coop VéloManiac.



Dans l'ordre habituel : Martine Roy, enseignante, Carole-Anne Brisson, élève, Laura Dubois, élève, M. Nick Gagnon, représentant de la Fondation Rêves d'enfants, Jeffrey Fournier, élève, et Raymond Lepage, enseignant.

Les bijoux confectionnés par les membres de la jeune coop VéloManiac sont « verts », puisqu'ils revalorisent des matériaux désuets. Ils mettent par ailleurs à profit la grande créativité de ces élèves. Ce sont deux valeurs portées par le projet entrepreneurial à l'origine de la fondation de la jeune coop VéloManiac, créée en 2011 par les élèves de la Formation préparatoire au travail de l'école Paul-Hubert, qui s'est donné pour mission de récupérer et de réparer des vélos défectueux pour les offrir gracieusement aux enfants de familles défavorisées.

La division « bijoux » a été développée en 2012-2013 afin de répondre aux besoins des élèves qui étaient moins intéressés par la mécanique du vélo. « Ce projet favorise le développement de compétences que les jeunes pourront transférer au monde de l'emploi et améliore la motivation nécessaire pour se bâtir une vie active », ont expliqué les enseignants responsables de VéloManiac, M^{me} Martine Roy et M. Raymond Lepage.

« Les élèves de la jeune coop VéloManiac de la cohorte 2013-2014 ont choisi de s'associer à la Fondation Rêves d'enfants. La situation des enfants malades leur tient à cœur », ont ajouté M^{mes} Claudine Lafontaine et Karine Lauzier, éducatrices associées au projet.

-30-

Source : Martine Roy, enseignante
École Paul-Hubert
418 724-3439, poste 2242

À propos de la Commission scolaire des Phares

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.